

CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT DE MARSEILLE 2017

Règlement :

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s de toute nationalité et a pour but de promouvoir les jeunes chanteurs.

Il comprend deux catégories :

A. OPERA

B. OPERETTE

- **Les candidat(e)s doivent être âgé(e)s de 18 ans minimum et de 32 ans maximum.** Toute demande de dérogation sera examinée par les membres du jury.
- Au vu du CV précis d'expérience professionnelle et de formation, les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature.
- Les candidat(e)s, lauréats ou non, pourront être engagé(e)s, contre rémunération, à l'Opéra et/ou l'Odéon. Le palmarès sera largement diffusé. Tous les membres du Jury sont susceptibles de proposer des engagements aux candidat(e)s ou d'aider à leur promotion.
- L'Organisateur se réserve le droit de disposer des photographies et des enregistrements audiovisuels de tout le concours, sans que cela ouvre droit à une rétribution quelconque pour les participants, sur tous supports de communication et internet.

Modalités d'inscription

Un droit d'inscription de 35 euros, non remboursable, est demandé aux candidat(e)s.

Les candidat(e)s devront fournir les pièces suivantes :

- un curriculum vitae
- 2 photographies d'identité
- une photocopie d'un document d'identité (carte d'identité ou passeport)
- le règlement de l'inscription par chèque à l'ordre du trésor public
- La fiche d'inscription dûment remplie (avec liste des morceaux)
- Un RIB SEPA

Les dossiers d'inscription au concours seront adressés à :

Théâtre de l'Odéon

Concours International de chant de Marseille

162, La canebière

13233 Marseille Cedex 20

Pour tout renseignement ou information complémentaire, l'adresse e-mail du concours est la suivante : contact-odeon@mairie-marseille.fr

Le dossier devra parvenir avant le 30 mars 2017. La notification de l'inscription sera faite dès la réception du **dossier complet**.

Le jury se réserve la possibilité de récuser des morceaux qui ne relèveraient pas du répertoire correspondant à la catégorie choisie ; dans ce cas le candidat sera invité dès le dépôt de sa candidature, à proposer un morceau de remplacement.

Accompagnement

Plusieurs pianistes accompagnateurs sont prévus par les organisateurs (sans frais supplémentaires pour les candidat(e)s) afin de répartir équitablement leur travail, il est bien précisé que les candidat(e)s pourront être accompagnés par des pianistes différents au cours des diverses phases

de la compétition. Chaque candidat(e) peut se faire accompagner par son propre pianiste (à ses frais), il l'indiquera alors dans la fiche d'inscription. L'Organisateur n'organise pas de répétitions avec les pianistes du concours. Dans le cas d'un extrait de musique contemporaine, le candidat fournira une partition au jury.

Il est vivement conseillé aux candidats d'adresser leurs partitions au Théâtre, avant le concours afin de permettre aux pianistes de les étudier si nécessaire. Ces partitions seront évidemment restituées à leurs propriétaires.

Modalités du Concours

Les candidat(e)s peuvent se présenter dans une ou plusieurs catégories (un dossier d'inscription par catégorie):

A. OPERA

B. OPERETTE

Les candidat(e)s ne pourront chanter 2 fois le même morceau.

Catégorie A : Ni transposition, ni traduction ne seront acceptées.
Présenter 5 morceaux dont 2 en français.

Catégorie B : Présenter 5 airs d'opérette dont 2 en français.

A l'issue de la finale, tous les candidat(e)s finalistes devront avoir interprété au moins un air en français.

Chaque morceau devra être interprété sans partition. Les délibérations sont secrètes et sans appel.

Le concours se déroule en trois phases : Éliminatoires, Demi-Finale, Finale.

- Avant chaque épreuve, les candidat (e)s devront présenter leur carte de candidat(e).
- L'ordre de passage sera tiré au sort et restera le même pendant tout le concours. Les candidat(e)s doivent évaluer leur horaire de passage afin de se présenter dans l'ordre affiché. Dans le cas contraire, ils courent le risque de ne pouvoir concourir.
- Les candidat(e)s seront jugé(e)s sur leurs qualités vocales et musicales, sur leur présentation et leur interprétation. Une tenue simple est acceptée pour les éliminatoires et la demi-finale.
- **Pour la finale, tenue de gala exigée.**
- Les lauréats recevront un prix et un diplôme. Tous les autres finalistes recevront un diplôme ultérieurement.
- Les autres candidats, recevront sur demande, une attestation de participation au concours, mentionnant le niveau de l'épreuve qu'ils ont atteint.
- **L'inscription du candidat au concours implique de sa part l'acceptation sans réserve du règlement.**

Déroulement du Concours

Éliminatoires 7 et 8 juin 2017

MERCREDI 7 JUIN 2017 – Théâtre de l'Odéon

10H : Accueil des candidats

14H : Début des Éliminatoires

- Exécution d'un morceau choisi par le candidat

- Durée maximum par morceau : **4 minutes**
- L'épreuve éliminatoire doit permettre de révéler au Jury la qualité et l'étendue de la voix et la qualité expressive de l'interprétation.
- Le Président du Jury pourra couper l'exécution de l'œuvre à la fin du temps prescrit. Le Jury demande une grande rigueur de la part des candidats pour le respect de cette consigne.

JEUDI 8 JUIN 2017 – Théâtre de l'Odéon

14H : Éliminatoires suite et fin

Les résultats seront affichés après délibération du jury à l'issue des éliminatoires.

VENDREDI 9 JUIN 2017 – Théâtre de l'Odéon

20H : DEMIE FINALE

- Durée du morceau : **6 minutes maximum**
 - Exécution d'un morceau choisi par le candidat
 - Un deuxième morceau peut être demandé par le Jury
- Les résultats seront affichés après délibération du jury à l'issue de la demie finale.

SAMEDI 10 JUIN 2017 – Opéra de Marseille

20H : FINALE

- **Exécution d'un morceau choisi par le candidat, parmi les airs proposés qu'il n'aura pas interprété**
- **Un deuxième morceau sera choisi par le jury, parmi les airs proposés que le candidat n'aura pas interprété**
- **Le Jury se réserve le droit de ne faire chanter qu'un seul air si le nombre de finalistes dépasse la dizaine. Dans ce cas, l'air interprété sera choisi par le Jury**
- Durée de chaque morceau : **6 à 8 minutes maximum.**

Proclamation des résultats et remise des Prix en fin de soirée.

Prix et récompenses

Le concours International de chant de Marseille remettra les prix suivants :

Catégorie A - Opéra :

1^{er} prix - 2000€

2^{ème} prix - 1000€

Catégorie B - Opérettes

1^{er} prix - 2000€

2^{ème} prix - 1000€

Grand Prix : 5000€

Prix du Public : 1500€

Mention spéciale du jury / Prix Jeune Espoir (moins de 22 ans) : 500€

Prix pouvant être attribué à un candidat ou une candidate qui se serait distingué de quelque manière que ce soit dans l'une des catégories sans pouvoir prétendre à un premier prix.

Indemnisation des finalistes

Tous les candidats admis à participer à l'épreuve finale recevront une indemnité de 150 € au titre de participation à leurs frais de séjour.

Remarques :

Si l'un des prix énoncés était attribué à des candidats ex-aequo , le montant de ce prix serait

partagé entre ces derniers.

Un même candidat peut cumuler plusieurs prix.

Le versement des prix sera effectué par mandat administratif à l'ordre des candidats, dans les délais autorisés au Comptable Public, par la loi.

Litiges :

Le jury est seul habilité à prendre les décisions propres à régler tout problème lié à l'organisation des épreuves qui ne trouverait une réponse clairement explicitée dans le présent règlement ; dans ce cas, celles-ci seront sans appel.

CONTACT OPERA DE MARSEILLE / THEATRE DE L'ODEON:

04 96 12 52 77

contact-odeon@mairie-marseille.fr

Théâtre de l'Odéon :
162, La Canebière 13001 Marseille

Opéra de Marseille :
2, Rue Molière 13001 Marseille
